

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9118**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien supérieur de laboratoire chimie, biologie, alimentation, santé, environnement

Nouvel intitulé : Technicien de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

200n Conception de produits (sans autre indication); design industriel

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire exerce les fonctions suivantes:

- Conduite et maintenance des appareils d'analyse, de contrôle et de production chimiques, biochimiques et biologiques
- Participation à la conception et l'élaboration de produits industriels ou de méthodes d'analyse
- Réalisation d'analyses et de synthèses, interprétation des résultats et formation de stagiaires à ces techniques
- Réalisation d'une veille technique et réglementaire

Intégration des règles de santé/sécurité/environnement

- Encadrement d'équipes de travail, animation de réunions

Le titulaire possède les compétences suivantes:

- Mettre en œuvre un cahier des charges
- Planifier et gérer une activité
- Mettre en œuvre la maintenance corrective
- Appliquer la démarche qualité
- Participer à la conception de produits industriels ou de méthodes d'analyse
- Organiser et assurer le suivi de la production
- Optimiser la maintenance préventive et assurer une première maintenance
- Intégrer une démarche qualité au projet
- Conduire une expérience de laboratoire
- Gérer opérationnellement le laboratoire
- Interpréter des résultats d'expérimentation
- Maintenir et mettre à jour des documents techniques
- Recueillir des informations
- Analyser des informations
- Exploiter une veille technique et réglementaire
- Appliquer les règles de sécurité en vigueur
- Mettre en œuvre une démarche de maîtrise des risques
- Encadrer une équipe d'agents techniques
- Former, accompagner des agents temporaires (stagiaires...)
- Communiquer de nouvelles règles aux plus proches collaborateurs, sensibiliser les équipes et les agents

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

grandes entreprises industrielles, chimiques, biologiques, biochimiques, agro alimentaires ou de la santé ainsi que dans les laboratoires de recherche-développement des secteurs public et privés mais aussi largement dans des Petites et Moyennes Entreprises.

Technicien de laboratoire Agent de laboratoire

Technicien chimiste, biologiste ou bio chimiste

Technicien recherche et développement

Technicien contrôle / qualité

Chargé de développement des procédés

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

J1302 : Analyses médicales

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H2504 : Encadrement d'équipe en industrie de transformation

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

1. Conduite et maintenance des processus et chaînes de production chimiques, biochimiques et biologiques
2. Participation à la conception et l'élaboration de produits ou de méthodes d'analyse
3. Réalisation d'analyses et de synthèses, interprétation de résultats et formation de stagiaires à ces techniques
4. Réalisation d'une veille technique et réglementaire
5. Intégration des règles de santé / sécurité / environnement
- 6.1. Encadrement, management d'équipes de travail, animation de réunions
- 6.2. Formation et accompagnements des agents temporaires
- 6.3. Communication auprès des équipes de nouveaux textes législatifs, animation de réunions de sensibilisation

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury se compose des 5 membres suivants : - le président du jury désigné par l'administrateur du Cnam ou son représentant, - un enseignant du département des sciences et techniques industrielles, - un professionnel de l'industrie ou du secteur professionnel représenté, - un responsable de la Direction nationale des formations, - un représentant des centres Cnam
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	- 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre) - 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : corps de catégorie B, « Personnels d'encadrement administratif » et « personnels médico-techniques » : technicien supérieur hospitalier et technicien de laboratoire principalement) fixé par le décret n° 2003-761 du 1er août 2003 et revu par le décret n° 2	

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 1er août 2006 publié au Journal Officiel du 24 août 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 24 août 2006, jusqu'au 24 août 2008.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Technicien supérieur de laboratoire chimie, biologie, alimentation, santé, environnement avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2013.

Arrêté du 8 avril 1981 publié au Journal Officiel du 10 avril 1981 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : au titre des homologations de droit. Homologation sous l'intitulé "Diplôme du premier cycle du Conservatoire national des

arts et métiers : cycle technique".

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr>

#### Lieu(x) de certification :

CNAM Paris 292, rue Saint-Martin  
75141 Paris Cedex 03

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Tous les titres enregistrés sur demande du Cnam sont nationaux et démultipliables au niveau des 29 centres régionaux du Cnam à partir d'une procédure nationale de contrôle et d'agrément.

#### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Technicien supérieur des sciences et techniques industrielles

**Certification suivante :** Technicien de laboratoire en chimie, biologie, alimentation, santé